

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent onzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 30 mai 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 12 SEPTEMBRE 2013**

**Procès-verbal de la trois cent onzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 30 mai 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLAIS, Xavier Étudiant	X	
BOURET, Antonin Étudiant	X	
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X ( <i>Vidéoconférence</i> )	
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 <sup>e</sup> cycle en travail social		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant		X
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

**MEMBRES :****PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEURS :**

CHARBONNEAU, Alain  
Doyen de la formation continue  
et des partenariats

X

DUPONT, Yves  
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X (jusqu'à 11 h 40)

**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

**ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :**

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

Il souligne que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Dubé, assiste à sa dernière séance de la commission des études puisque son mandat à ce titre prend fin demain, le 31 mai 2013.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent neuvième (14 mars 2013) réunion
  - 2.1 Adoption
- 3.- Procès-verbal de la trois cent dixième (25 avril 2013) réunion
  - 3.1 Adoption
  - 3.2 Affaires en découlant
- 4.- Consultation pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche – 2<sup>e</sup> concours
- 5.- Émission de diplômes
- 6.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycle
- 7.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 8.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 9.- Projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117)
- 10.- Projet de création d'une majeure en développement international et d'une concentration en développement international au baccalauréat en sciences sociales (7849)
- 11.- Projet de création d'une mineure et d'un certificat en économie et société
- 12.- Dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines : Baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114); Certificat en santé et sécurité au travail (4253); Certificat en politiques publiques du travail (4131)
- 13.- Révision des régimes d'admissions à la maîtrise en sciences infirmières, concentration santé mentale et soins psychiatriques
- 14.- Modification du certificat en psychologie (4350)

- 15.- Ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme du programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaire (0541)
- 16.- Projet de création d'un programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion
- 17.- Ajout d'un nouveau cours optionnel au baccalauréat en psychoéducation
- 18.- Dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), baccalauréat en enseignement secondaire - volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117).
- 19.- Nominations d'une représentante des personnes chargées de cours et d'un représentant des étudiants au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat
- 20.- Nomination de deux (2) membres à la sous-commission de la formation des maîtres
- 21.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 22.- Projet de modification et de suivi des recommandations issues de l'évaluation de la maîtrise en travail social
- 23.- Période d'information et questions
- 24.- Prochaine réunion
- 25.- Clôture de la séance

## **2.- Procès-verbal de la trois cent neuvième (14 mars 2013) réunion**

### **2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent neuvième (14 mars 2013) réunion, et ce, sans modifications.

## **3.- Procès-verbal de la trois cent dixième (25 avril 2013) réunion**

### **3.1 Adoption**

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent dixième (25 avril 2013) réunion, et ce, sous réserve de la modification suivante :

Point 10 (p. CE-11) : au 6<sup>e</sup> alinéa du 6<sup>e</sup> paragraphe, il est convenu de biffer le mot « étudiant » après le mot « membre ».

### **3.2 Affaires en découlant**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent dixième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement :

Point 2.2 (p. CE-5) : l'UQO demeure en attente que les formalités d'approbation du projet au sein des instances académiques de l'UQAM, dont la commission des

études, soient complétées pour envisager de soumettre le projet à la commission des études de l'UQO au courant de l'automne 2013.

Point 12 (p. CE-12) : le dossier du MBA en gestion appliquée devrait être soumis prochainement à la Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ.

#### **4.- Consultation pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche – 2<sup>e</sup> concours**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Dubé, quitte la séance pour toute la durée du traitement de ce point.

Le recteur demande que le huis clos soit décrété pour le traitement de ce point et sollicite une proposition dans ce sens.

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur André Manseau, il est proposé de décréter un huis clos pour la poursuite des échanges et pour la consultation. Des membres interviennent pour s'opposer à ce que les échanges se tiennent à huis clos, invoquant notamment le principe de la transparence qui doit prévaloir à l'égard de décisions comme celle que l'Université s'apprête à prendre concernant l'engagement d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et demandent, en conséquence, qu'un vote secret soit tenu sur cette proposition de huis clos.

Le secrétaire général rappelle qu'il est non seulement d'usage, à l'UQO, de tenir à huis clos des discussions concernant des processus de sélection et de consultation pour des postes comme celui-ci en cause, mais que le Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche oblige à un traitement confidentiel du processus de consultation (article 3.1.2.4).

On procède au vote secret et la proposition de huis clos, suite au dépouillement par le secrétaire général, est rejetée à la majorité (Pour : 5 – Contre : 7). Les discussions se poursuivent donc.

Le recteur décrit les étapes du 2<sup>e</sup> concours pour la dotation du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui amène la commission des études, au cours de la présente séance, à donner un avis sur les candidats proposés qui sont au nombre de deux, soit monsieur Benoît Pelletier et monsieur Denis Harrisson.

Il présente une description générale du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, les responsabilités qui y sont rattachées et les défis importants qui attendent le futur titulaire du poste en insistant sur l'importance de cette fonction du cadre supérieur en charge de la mission première de l'établissement, soit l'enseignement et la recherche et de la nécessité, pour cette personne, d'agir en leader académique et de partager une vision commune des enjeux académiques principalement avec les professeurs.

Des membres interviennent pour exprimer différentes préoccupations et attentes tant à l'égard du processus que du choix de la personne appelée à assumer cette fonction. Ces membres rappellent l'importance pour ce futur titulaire de reconnaître et d'opérer dans un cadre de cogestion, d'avoir une passion pour l'UQO et une volonté de contribuer à son développement et à son rayonnement. Certains commentent le profil des deux candidats, mais tous s'entendent pour mentionner qu'il s'agit de deux candidats de très grande valeur qui ont chacun un cheminement académique et professionnel de très grande qualité.

Le secrétaire général procède à la consultation de la commission des études, à titre d'instance, conformément au Règlement précité, quant à un avis favorable ou défavorable envers les deux candidats. Il distribue les bulletins de consultation qu'il recueille aussitôt, effectue le dépouillement et transmet en séance le résultat relatif à l'avis de la commission des études à l'égard des deux candidats, résultat qui sera

consigné au rapport confidentiel qui sera remis au recteur et qui sera porté par celui-ci à la connaissance du comité de mise en candidature.

Le recteur revient sur le cadre règlementaire qui régit la consultation pour les postes de directions académiques, dont le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, pour rappeler qu'il s'agit d'un règlement qui doit effectivement être révisé de façon prioritaire, mais qui devait impérativement être observé et respecté dans le cadre du processus de dotation actuel, avec ses carences et ses imperfections. Dans ce sens, il confirme à la fois avoir bien entendu tout au long des deux récents concours pour ce poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche les doléances de la communauté professorale à cet égard et être disposé à soumettre un nouveau projet de règlement à l'automne prochain sur lequel la commission des études sera évidemment consultée.

Il rappelle que l'Université est engagée depuis quelques années dans un important processus de révision de ses règlements et politiques, dont le règlement général, mais cet exercice est conditionné par les changements souvent annoncés, mais rarement concrétisés de modification du cadre législatif inhérent au fonctionnement des universités, le plus récent étant le chantier sur un projet de loi-cadre pour les universités qui devrait connaître son aboutissement en décembre 2013. Cette situation explique en bonne partie le ralentissement des différents chantiers internes de révision et d'élaboration des politiques et des règlements institutionnels.

#### 5.- **Émission de diplômes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2296 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

#### 6.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2297 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

#### 7.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2298 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

**8.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2299 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

**9.- Projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117).

Afin d'offrir, en Outaouais, un programme de formation en enseignement de la musique au préscolaire, primaire et secondaire, il est proposé que l'Université du Québec en Outaouais et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec à Gatineau unissent leurs expertises pour créer une concentration en musique au baccalauréat en enseignement des arts (7117).

Les cours seront enseignés par l'un ou l'autre des deux établissements, selon leurs expertises respectives. Ainsi, les cours disciplinaires en musique seront enseignés par le Conservatoire de musique, et ceux se rapportant à l'enseignement de même qu'à la formation pratique seront sous la responsabilité de l'Université.

Les modalités de gestion du programme, de l'offre des cours et du dossier étudiant seront convenues par protocole d'entente entre l'Université et le Conservatoire.

La sous-commission de la formation des maîtres et la sous-commission des études ont donné un avis favorable au projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117).

Cette concentration s'adresse aux personnes ayant une formation ou une expérience en musique, et qui manifestent un intérêt à l'enseignement de la musique au préscolaire, au primaire ou au secondaire. Ce programme mène à l'obtention d'un brevet d'enseignement de la musique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2300 concernant le projet de création de la « concentration musique » au baccalauréat en enseignement des arts (7117); laquelle est jointe en appendice.

**10.- Projet de création d'une majeure en développement international et d'une concentration en développement international au baccalauréat en sciences sociales (7849)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création d'une majeure en développement international et d'une concentration en développement international au baccalauréat en sciences sociales (7849).

Le projet vise à répondre à la recommandation 5 du rapport d'évaluation périodique des programmes de majeures en sciences sociales portant sur le développement de programmes en développement international. De plus, ce projet s'inscrit dans la poursuite du déploiement des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais comme prévu à la planification de développement académique « Horizon 2014 ».

La mise en œuvre de la création de la majeure en développement international et de la concentration en développement international au baccalauréat en sciences sociales (7849) n'entraîne l'ajout d'aucune ressource, qu'elle soit professorale, physique, matérielle, ou encore documentaire.

La sous-commission des études du 14 mai 2013 a donné un avis favorable à ce projet de création de programmes.

Un membre dit déplorer ne pas avoir été consulté comme membre de l'assemblée départementale et dit s'inquiéter des effets négatifs que l'adoption de cette majeure et de cette concentration pourrait avoir envers le programme de majeure en sciences politiques qui s'en trouverait affaibli. Il se dit dans une position très difficile puisqu'il s'agit de projets mis de l'avant par ses collègues départementaux. Il rappelle que l'ajout de programmes a pour effet de limiter les ressources pour d'autres programmes existants. Il entend demander le vote.

Un autre membre intervient dans le même sens pour relater avoir déjà vécu une situation semblable, et rappelle notamment que c'est la structure départementale, la seule à regrouper tous les professeurs, qui est la plus apte à se prononcer sur des initiatives de création de programmes plutôt que le module. Il lui apparaît donc qu'à l'égard de la question à l'étude, que c'est l'assemblée départementale qui devrait être saisie de ces créations de programme et de concentration. Par ailleurs, ce membre se dit mal à l'aise de constater que ce sont, pour la plupart, des cours sans préalables qui sont proposés et trouve incongru de constater l'absence de progression dans le cheminement académique proposé aux étudiants.

Les échanges se transportent vers une préoccupation plus globale visant à assurer une meilleure cohésion entre les responsabilités modulaires et celles des départements, de clarifier le partage des compétences entre ces deux structures académiques dans le contexte de la mise en place de nouveaux programmes. Le doyen dit en prendre bonne note et verra à s'assurer qu'il en soit ainsi pour l'avenir.

Malgré les réticences de certains membres, il est convenu de disposer du projet de résolution dès maintenant pour ne pas affecter le démarrage du programme et de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration du 10 juin prochain, instance qui dispose de la prérogative de décréter les ouvertures d'admission aux programmes.

Des corrections au document sont suggérées en séance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Marc Landry, le vote ayant été demandé, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 8 - Abstention : 5) d'adopter la résolution 311-CE-2301 concernant le projet de création d'une majeure en développement international et d'une concentration en développement international au baccalauréat en sciences sociales (7849); laquelle est jointe en appendice.

Les cinq membres qui se sont abstenus de voter ont invoqué leur abstention en s'estimant non suffisamment informés, conformément à l'article 2.11.2 b) du Règlement de régie interne.

## **11.- Projet de création d'une mineure et d'un certificat en économie et société**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création d'une mineure et d'un certificat en économie et société.

Le projet vise à répondre à la recommandation 6 du rapport d'évaluation périodique des programmes de majeures en sciences sociales portant sur le développement de programmes en économie. De plus, ce projet s'inscrit dans la poursuite du déploiement des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais comme prévu à la planification de développement académique « Horizon 2014 ».

La mise en œuvre de la mineure et du certificat en économie et société n'entraîne l'ajout d'aucune ressource, qu'elle soit professorale, physique, matérielle, ou encore documentaire.

La sous-commission des études du 14 mai 2013 a donné un avis favorable à ce projet de création de programmes.

Un membre intervient pour exprimer certaines réserves, notamment celle de retrouver, dans la banque de cours, un cours de travail social alors que c'est un programme de sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2302 concernant le projet de création d'une mineure et d'un certificat en économie et société; laquelle est jointe en appendice.

**12.- Dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines : Baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114); Certificat en santé et sécurité au travail (4253); Certificat en politiques publiques du travail (4131)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines : Baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114); Certificat en santé et sécurité au travail (4253); Certificat en politiques publiques du travail (4131).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, l'évaluation des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines a été réalisée conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Le rapport d'évaluation comprend une recommandation qui vise à encadrer l'offre de cours en ce qui a trait à la taille des groupes. Une telle disposition, bien qu'elle puisse avoir un intérêt pour les activités mises à l'horaire par le module des relations industrielles, est accompagnée d'effets systémiques. En effet, cette recommandation vise à faire en sorte que le module des relations industrielles, du moins pour les activités offertes aux étudiants du baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, vise à atteindre la moyenne institutionnelle d'étudiants par groupe-cours. Or, il semble non désirable de traiter une telle question à la pièce, en fixant isolément des moyennes par secteur alors que la cible convenue a un effet institutionnel. Comme on le sait, une péréquation est toujours requise pour permettre le maintien de l'offre de certains programmes où la fréquentation est plus faible. Ainsi, en pratique, en fixant la moyenne d'un module à la moyenne institutionnelle, on fait en sorte d'extraire ce module d'une contribution à l'effort collectif pour atteindre la cible institutionnelle en faisant en sorte que, même si sa fréquentation le permettait, il ne soit pas invité à maintenir des moyennes supérieures à la cible institutionnelle. En recevant ce rapport, la commission des études est invitée à ne pas statuer sur cette question qui fait d'ailleurs l'objet de multiples discussions et travaux au sein de l'Université.

Lors de sa réunion du 14 mai 2013, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programme, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Un membre relève deux aspects qui lui apparaissent fondamentaux à l'égard de ce rapport : d'une part, l'absence de vision partagée des programmes et, d'autre part, l'absence de préoccupations relatives à la qualité de la pédagogie. Il dit ne pas observer la présence d'une réelle vision commune des professeurs associés aux programmes tout en observant l'absence de pistes de réflexion structurantes concernant l'avenir de ceux-ci. Il se dit également surpris de constater que la sous-commission des études a donné son aval au dossier d'évaluation, allant même jusqu'à se demander si les membres de la sous-commission savaient qu'ils pouvaient refuser d'entériner un dossier qu'ils jugent incomplet ou insatisfaisant.

Le doyen des études intervient pour relater sommairement le contexte des échanges ayant prévalu à la sous-commission des études qui a vu le document comme en étant un relatif à sa mise en œuvre.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche relate l'importance d'effectuer régulièrement des réflexions en profondeur dans le cas des programmes pour assurer leur viabilité et cohésion et rappelle que la sous-commission des études, dans l'environnement institutionnel de l'UQO, joue un rôle de comité institutionnel des programmes. Un autre membre fait savoir que la préoccupation des membres de ce département a, entre autres, consisté à se demander si le programme va résister aux effets du temps pour les prochaines années.

Deux orientations semblent se dégager autour des préoccupations exprimées et qui devraient être, d'une part, le travail effectué par le conseil de module dans les dossiers d'évaluation de programmes et, d'autre part, la vigilance que doit exercer la sous-commission des études dans ce type de dossiers.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2303 concernant le dossier d'évaluation des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines : Baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines (7114); Certificat en santé et sécurité au travail (4253); Certificat en politiques publiques du travail (4131); laquelle est jointe en appendice.

### **13.- Révision des régimes d'admissions à la maîtrise en sciences infirmières, concentration santé mentale et soins psychiatriques**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la suspension des admissions à temps complet pour le programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration santé mentale et soins psychiatriques.

Ce programme est géré conjointement avec l'UQTR, l'UQAC et l'UQAR. Les cours sont partagés entre les quatre constituantes partenaires. Déjà deux des quatre constituantes offrent ce programme à temps partiel uniquement.

En raison des contraintes qu'imposent la gestion réseau et le bassin d'étudiant potentiel hautement spécialisé, l'offre à temps complet de ce programme est difficile à supporter. Par ailleurs, la réalité professionnelle des candidats à ce type de programme semble incompatible avec la poursuite des études à temps complet.

Pour ces raisons, le comité des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières recommande la suspension des admissions à temps complet pour le programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration santé mentale.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2304 concernant la révision des régimes d'admissions à la maîtrise en sciences infirmières, concentration santé mentale et soins psychiatriques; laquelle est jointe en appendice.

### **14.- Modification du certificat en psychologie (4350)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification du certificat en psychologie.

Suite à la révision en profondeur des programmes de premier cycle en administration, le cours MQT1003 *Analyse statistique I* a été remplacé par le cours MQT1183 *Méthodes statistiques*. Or, le cours MQT1003 était exigé des étudiants qui souhaitaient être admis au baccalauréat en psychologie suite à un certificat en psychologie.

Après étude des contenus des cours, le conseil de module de psychologie recommande de remplacer MQT1003 par MQT1183.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2305 concernant une modification du certificat en psychologie (4350); laquelle est jointe en appendice.

**15.- Ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme du programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaire (0541)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à l'ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme du programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires.

Le secteur du travail social est en plein essor à Saint-Jérôme. Le baccalauréat y est offert depuis l'automne 2006 et l'UQO a déjà décerné 198 grades de bachelier aux étudiants des Laurentides. Le succès du déploiement des programmes de premier cycle en travail social à Saint-Jérôme a permis d'établir un corps professoral sur ce campus.

Dans le document « Horizon 2014 » de la planification stratégique, il est prévu d'implanter la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme pour l'année 2014. Le programme court en gestion et développement communautaires constitue une première étape dans l'ouverture du deuxième cycle universitaire en travail social sur ce campus.

Pour ces raisons, le comité des programmes de deuxième cycle en travail social recommande l'ouverture des admissions à temps partiel pour le programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2306 concernant l'ouverture des admissions à temps partiel au campus de Saint-Jérôme du programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaire (0541); laquelle est jointe en appendice.

**16.- Projet de création d'un programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création d'un programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion.

Au printemps 2012, le module des sciences de l'administration ajoutait une concentration en systèmes d'information de gestion au plan de formation du baccalauréat en administration. Cette concentration permettait aux étudiants du programme d'approfondir leurs connaissances en technologies de l'information en leur fournissant le cadre théorique et conceptuel propre à l'intégration et à l'optimisation des processus d'affaires des actifs informationnels et technologiques de l'organisation. La création d'un programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion s'inscrit en continuité avec cette modification.

De plus, dans le contexte où l'utilisation du progiciel SAP tend à se généraliser dans la fonction publique fédérale et dans les organismes régionaux, le projet offre aux professionnels un perfectionnement dans l'intégration des ressources informationnelles.

La mise en œuvre du programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion n'entraîne l'ajout d'aucune ressource, qu'elle soit professorale, physique, matérielle, ou encore documentaire.

La sous-commission des études a donné un avis favorable au projet de création d'un programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion.

Ce projet s'inscrit dans le développement des sciences administratives à l'Université du Québec en Outaouais tel que prévu à la planification de développement académique « Horizon 2014 ».

Un membre intervient pour indiquer son malaise de voir diffuser les descriptifs des cours compte tenu des incohérences ou erreurs qu'il dit avoir repérées. On évoque les défis que représente le travail de révision et de standardisation de la banque de cours et des difficultés d'y consacrer les ressources nécessaires considérant leur rareté. Quelques changements sont suggérés en séance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2307 concernant le projet de création d'un programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion; laquelle est jointe en appendice.

#### **17.- Ajout d'un nouveau cours optionnel au baccalauréat en psychoéducation**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la création du cours PSE1153X *Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation : les élèves en difficulté d'apprentissage*.

Il s'agit d'un enrichissement de la série de cours optionnel PSE1153 *Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation*. Cet ajout est justifié par la présence importante des psychoéducateurs en milieu scolaire.

Un membre évoque les difficultés que représentent l'élaboration et l'attribution des sigles de cours, un élément parmi d'autres qui suscite fréquemment de la dissension au sein des assemblées départementales.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche intervient pour rappeler que la commission des études avait déjà abordé ces situations où un sigle de cours nouvellement attribué était susceptible d'être revendiqué par plus d'un département, mais sans être en mesure d'identifier une solution durable.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2308 concernant l'ajout d'un nouveau cours optionnel au baccalauréat en psychoéducation; laquelle est jointe en appendice.

#### **18.- Dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire – profil primaire (7180), baccalauréat en enseignement secondaire – volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), baccalauréat en

enseignement secondaire - volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, l'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement a été réalisée conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

La sous-commission de la formation des maîtres a étudié le dossier lors de sa réunion du 30 avril 2013, de même que la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programme, a confirmé, lors de sa réunion du 14 mai 2013, que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2309 concernant le dossier d'évaluation des programmes de baccalauréats en enseignement : baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7191), baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire – profil primaire (7180), baccalauréat en enseignement secondaire – volets mathématiques, français et univers social (7950) et baccalauréat en enseignement des arts (7117); laquelle est jointe en appendice.

**19.- Nominations d'une représentante des personnes chargées de cours et d'un représentant des étudiants au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la nomination d'une représentante des personnes chargées de cours et d'un représentant des étudiants au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat.

Faisant suite à la création du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat par la commission des études le 14 mars 2013, il est prévu, parmi les sept personnes devant y siéger, qu'une personne chargée de cours et qu'un(e) représentant(e) des étudiants soient nommé(e)s à ce comité. Lors de l'Assemblée générale statutaire du mercredi 24 avril, les membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO ont recommandé madame Renée Michaud et l'Association générale des étudiants (AGE-UQO) a recommandé le 15 mai 2013 monsieur Laurent Paradis-Charrette respectivement représentante et représentant au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2310 concernant les nominations d'une représentante des personnes chargées de cours et d'un représentant des étudiants au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat; laquelle est jointe en appendice.

**20.- Nomination de deux (2) membres à la sous-commission de la formation des maîtres**

Le secrétaire général informe les membres que la sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme. Elle veille à la mise en œuvre d'une véritable « approche-programme » en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

Outre le doyen des études qui la préside, la sous-commission est composée des membres suivants : le directeur du Module de l'éducation (nommé d'office), le directeur du Département des sciences de l'éducation (nommé d'office), quatre professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du Conseil du module de l'éducation, trois professeurs issus des départements disciplinaires impliqués dans le programme de formation en enseignement, deux personnes chargées de cours recommandées par l'Assemblée des chargés de cours, deux étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ), deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table régionale de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante et d'un représentant du milieu de l'éducation de Saint-Jérôme.

Le mandat du chargé de cours Gérard Gratton prendra fin le 14 octobre 2013 et le second siège attribué aux personnes chargées de cours est vacant (annexe 1).

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO a désigné, lors de son assemblée générale statutaire du 24 avril 2013, deux représentants à la sous-commission de la formation des maîtres, soit messieurs Pierre Daoust et Gérard Gratton (annexe 2). Il est recommandé de nommer monsieur Pierre Daoust pour un mandat de trois ans débutant le 31 mai 2013 et prenant fin le 31 mai 2016 et monsieur Gérard Gratton pour un mandat de trois (3) ans débutant au lendemain de son présent mandat, soit du 15 octobre 2013 au 14 octobre 2016.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 6.8 du *Règlement de régie interne*), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer deux (2) membres à la sous-commission de la formation des maîtres.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2311 concernant la nomination de deux (2) membres à la sous-commission de la formation des maîtres; laquelle est jointe en appendice.

## **21.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs**

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études les recommandations du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 23 mai 2013.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2312 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

## **22.- Projet de modification et de suivi des recommandations issues de l'évaluation de la maîtrise en travail social**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification et de suivi des recommandations issues de l'évaluation de la maîtrise en travail social.

Lors de sa réunion du 2 juin 2011, la commission des études a reçu le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en travail social (3763 et 3563) et a invité le comité de programme de maîtrise en travail social à donner suite, au cours des six

prochains mois, aux recommandations contenues dans le dossier d'évaluation (290-CE-2145).

Une modification dans l'offre de cours optionnels est proposée afin d'arrimer le choix à la programmation en place.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CE-2313 concernant le projet de modification et de suivi des recommandations issues de l'évaluation de la maîtrise en travail social; laquelle est jointe en appendice.

### **23.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente les plus récentes statistiques sur les admissions au trimestre d'automne 2013. Il dit observer une tendance très significative à la hausse, ce qui s'avère très positif, mais demeure prudent dans la mesure où il faut attendre afin de voir si ces augmentations dans les admissions se concrétiseront par autant d'inscriptions. Malheureusement, certains programmes, dont celui en traduction-rédaction, voient des diminutions des demandes d'admission.

Il effectue sa dernière intervention au sein de la commission des études comme vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au sein de laquelle il a siégé pendant une vingtaine d'années. Il remercie chaleureusement les membres actuels et anciens de leur contribution aux travaux de la commission et se réjouit d'avoir toujours constaté parmi ceux-ci cette préoccupation essentielle envers les étudiants de même qu'envers la santé des programmes et le rayonnement de l'UQO. Il souhaite une bonne route à tous pour la suite des choses. Il dit quitter avec une très grande satisfaction à l'égard de l'ensemble de ses accomplissements. Il cite en exemple les dossiers présentés par l'UQO à la commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ, dossiers qui ont toujours fait l'objet d'une analyse rigoureuse de la part de la commission des études, et qui ont toujours reçu un accueil favorable de la part de la CREPUQ. Il se dit confiant en l'avenir pour l'UQO et en sa capacité à poursuivre son développement.

Il termine en confirmant qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, il entamera, dans le cadre d'un prêt de service d'une année, une affectation au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Technologie, rattaché à l'équipe sous-ministérielle, sur les dossiers des chantiers découlant du Sommet de l'enseignement supérieur.

Le recteur souligne la contribution exceptionnelle de monsieur Denis Dubé comme vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, à la fois aux travaux de la commission des études, mais surtout à la mission de l'enseignement et de la recherche de l'Université qu'il a généreusement supportée pendant son règne à titre de vice-recteur. À sa connaissance, personne, dans la jeune histoire de l'Université, n'aura contribué de façon aussi exceptionnelle au développement des programmes, à assurer leur qualité et à travailler à la mise en place de conditions optimales favorisant la réussite éducative que monsieur Dubé ne l'aura fait. Il exprime donc, au nom de la communauté universitaire et des communautés régionales de l'Outaouais et des Laurentides, sa plus profonde gratitude.

D'autres membres de la commission interviennent pour remercier individuellement monsieur Dubé et pour lui exprimer leur profonde reconnaissance, pour souligner ses qualités personnelles et professionnelles, son honnêteté, sa transparence dans la gestion de ses mandats et tous lui souhaitent le plus grand des succès dans les défis qu'il est appelé à relever.

### **24.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 12 septembre 2013 à 9 heures.

### **25.- Clôture de la séance**

Sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 15.

*Original signé par :*

---

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice